

Oléiculture

N°13
18 août 2022

ARC – MÉDITERRANÉEN



AGRICULTURES
& TERRITOIRES
CHAMBRE D'AGRICULTURE
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

Référents filière & rédacteurs



AGRICULTURES
& TERRITOIRES
CHAMBRE D'AGRICULTURE
OCCITANIE

AU SOMMAIRE DE CE NUMERO

Stades phénologiques

Les stades BBCH vont de 77 à 79 (les olives ont atteint de 70 à 90% de leur taille). La charge des arbres et donc le calibre des fruits, sont très hétérogènes sur la majorité des secteurs. La récolte des Lucques (olives de tables) dans l'Aude, peut-être à prévoir dans les semaines à venir.

Mouche de l'olive

Les captures sont toujours faibles sauf dans certains secteurs littoraux des Bouches du Rhône. Quelques piqûres accompagnées de dalmaticose sont observées. Le risque est de **faible** à **fort**. **Renforcez votre vigilance : surveillez les vols et les prévisions météorologiques, car les dernières précipitations et une baisse de température peuvent favoriser la mouche.**

Maladies du feuillage

Le risque de maladies fongiques est de **faible** à **fort** selon les secteurs. **Soyez attentif aux prévisions météorologiques car avec le rafraîchissement des nuits, des contaminations peuvent avoir lieu en cas d'épisode humide ou pluvieux.**

Bactériose

Suite aux chutes de grêle dans certaines régions, la bactériose peut profiter des blessures pour contaminer vos arbres. Soyez vigilant

Cochenilles

Des cochenilles sont toujours observées dans certaines parcelles. En Vaucluse, le risque est **modéré** mais pas d'observation de nouveaux foyers.

Note sur la protection des pollinisateurs

Julien BALAJAS

Centre Technique de l'Olivier
j.balajas@ctolivier.org

Caroline GOUTINES

Centre Technique de l'Olivier
c.goutines@ctolivier.org

Directeur de publication

André Bernard

Président de la chambre régionale
d'Agriculture Provence Alpes-Côte
d'Azur

Maison des agriculteurs
22 Avenue Henri Pontier
13626 Aix en Provence cedex 1
contact@paca.chambagri.fr

Supervision

DRAAF

Service régional de l'Alimentation
PACA

132 boulevard de Paris
13000 Marseille



Vous abonner



Devenir
observateur
& contact



Tous les BSV
PACA

Conditions météorologiques



Prévisions du 18 au 23 août (source : Météo France) :

Département / Jour	Ven	Sam	Dim	Lun	Mar
Alpes-de-Haute-Provence					
Alpes-Maritimes					
Var					
Bouches-du-Rhône					
Vaucluse					
Drôme					
Ardèche					
Gard					
Hérault					
Aude					
Pyrénées orientales					

Malgré les récentes précipitations, il se peut que vos vergers soient toujours en déficit hydrique. Attention des alertes sécheresse allant de vigilance à crise sont en place. Vous pouvez consulter la carte des arrêtés et les restrictions de prélèvements en vigueur sur [ce lien](#).

Pour davantage d'informations sur la situation et la gestion hydrique des vergers, vous pouvez consulter [les bulletins Eau'live sur le site de France Olive](#).



Stades phénologiques

BBCH 77 Picholine : Les fruits ont atteint 70% de leur taille finale



BBCH 79 Picholine : Les fruits ont atteint 90% de leur taille finale



Les stades vont de BBCH 77 à 79 dans certains départements : les olives ont atteint de 70 à 90% de leur taille.

L'hétérogénéité de la charge des arbres, et donc du calibre des fruits, est particulièrement remarquable cette année dans la majorité des parcelles, indépendamment de la variété, du secteur ou de l'itinéraire technique.

Les olives de bouche de la variété Lucques vont peut-être atteindre le stade de la récolte dans le secteur de l'Aude (11) dans les semaines à venir pour les zones les plus précoces, soyez vigilant.



Mouche de l'olive, *Bactrocera oleae*



pluies récemment tombées et/ou bientôt prévues, la période peut être propices à une reprise d'activité de la mouche.

Éléments de biologie

La mouche de l'olive reste le principal ravageur d'importance économique des oliveraies.

Selon votre secteur, avec l'abaissement des températures, les

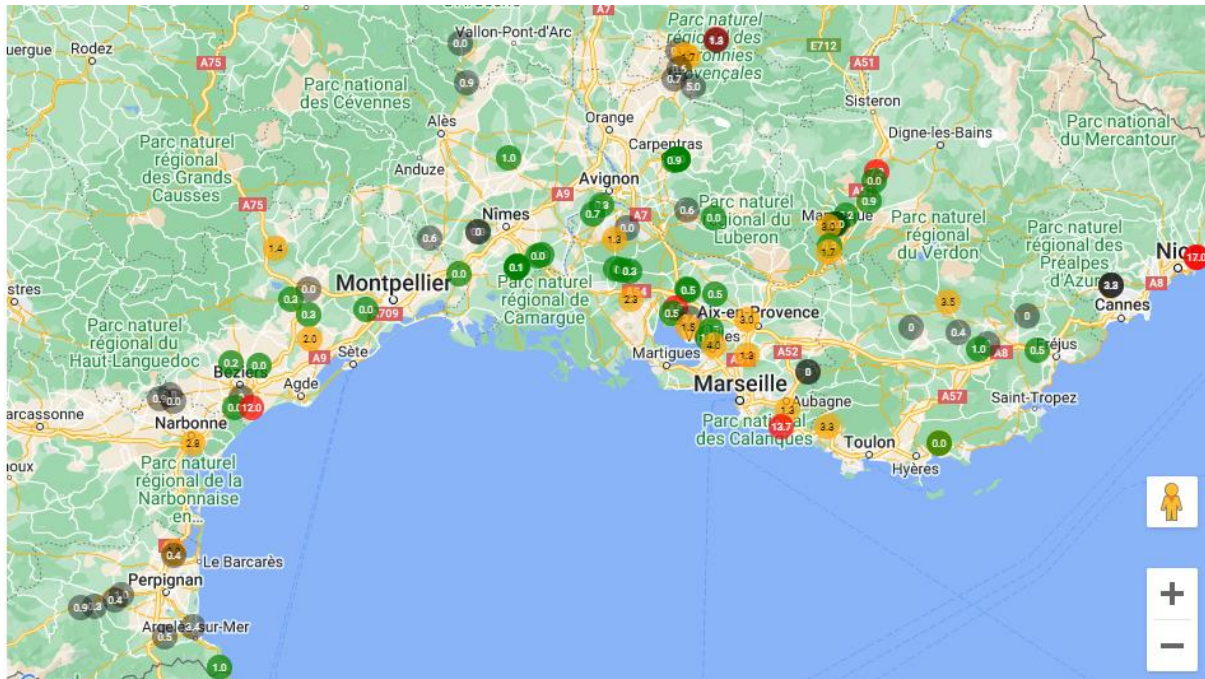
Mouche de l'olive pendant une pique de ponte (gauche), source : Cécile Combes ; olive piquée et symptômes de dalmaticose, source : France Olive

Les larves de la mouche de l'olive creusent des galeries dans les fruits, entraînant leur chute. De plus, les mouches piquent les fruits favorisant l'apparition de la dalmaticose, une maladie fongique pouvant causer des pertes de récoltes importantes.

Pour plus d'informations, consultez le site internet de France Olive : [Mouche de l'Olive](#) ou [Dalmaticose](#).

Observations

Extrait de la carte des piégeages de la mouche de l'olive au 17/08 :



0.5 1.5 4.5 0.4 dans le cercle : nombre de mouches capturées par jour dans le piège, selon le dernier relevé.

Le nombre de mouches piégées par jour est affiché, seuls les relevés de moins de 7 jours sont affichés en couleur.

Vous pouvez consulter les cartes de piégeage de la mouche sur le site de France Olive > Carte de piégeage en suivant le lien : <https://afidol.org/oleiculteur/carte-des-piegeages/>

Les captures restent basses excepté dans la zone littorale des Bouches du Rhône où elles atteignent une centaine de mouches/semaine. Les dégâts sur fruits sont actuellement faibles sur la majorité du territoire : quelques piqures et de la dalmaticose sont observées. Les symptômes de dalmaticose observés résultent probablement de piqures réalisées en début de saison sur des vergers non protégés. Malgré la faible activité de la mouche **jusqu'à présent**, le développement de dalmaticose n'est pas stoppé.

En fonction de votre situation, les précipitations récentes peuvent entrainer une reprise d'activité de la mouche. Renforcer votre vigilance !

Evaluation du risque*

Le risque évalué est de **Faible** à **Fort** suivant les secteurs. Il est plus élevé sur variétés sensibles, en vergers irrigués ou en confort hydrique, sur des olives de gros calibre et donc sur des arbres à faible charge. **Les précipitations récentes, qui vont potentiellement favoriser une reprise d'activité de la mouche**, ont été prises en compte dans l'évaluation de ce risque.

Département	Risque évalué
Pyrénées Orientales (66)	Faible à Modéré
Aude (11)	
Hérault (34)	Modéré à Fort
Gard (30)	
Alpes-de-Haute-Provence (04)	Fort
Bouches du Rhône (13)	
Vaucluse (84)	

Le risque évoqué ci-dessus est bien évidemment à nuancer en fonction de votre localisation, de votre environnement, de vos variétés, de la charge de vos arbres, des conditions de production (irrigué ou non), et de votre niveau de protection. **C'est pourquoi il fortement conseillé à chacun de réaliser directement sur ses parcelles un suivi régulier de la dynamique des populations et des dégâts de mouche.**

La mise en place des pièges chromatiques à phéromone est recommandée afin de pouvoir suivre la dynamique des populations de mouche et ainsi repérer le début des pics de vols. Les pièges doivent être relevés une fois par semaine.

COMMENT INSTALLER SON PIÈGE ?



Photo 1

ÉTAPE 1

Équipez-vous d'une capsule de phéromone, d'une plaque jaune engluée et de liens pour fixer le piège.

Capsule de phéromone

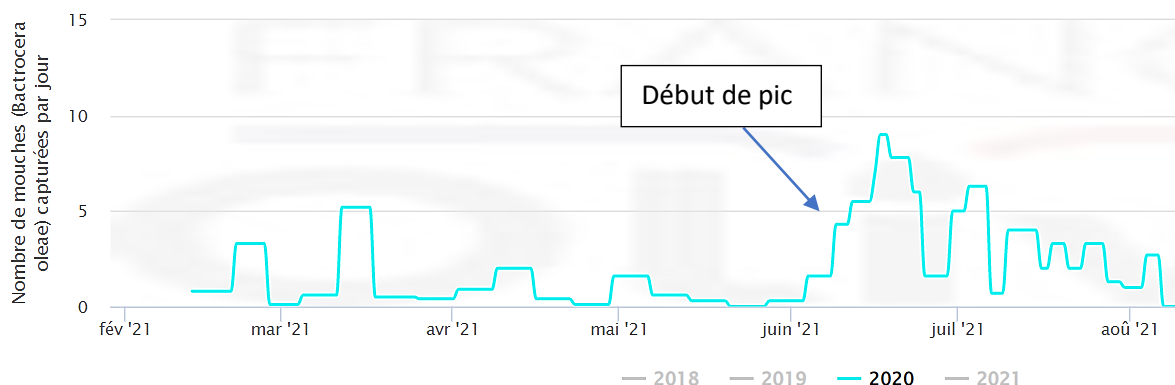


Photo 2

ÉTAPE 2

Positionnez le piège comme sur la photo 2.

Manuel du piégage de la mouche d'olive - Mars 2022



* Notre évaluation du risque, notée de façon départementale, est réalisée en collaboration étroite avec l'ensemble des techniciens oléicoles du réseau à partir d'un ensemble de données d'origine différentes (piégeage, observations, carte ...) et **qui prennent en compte la notion de dynamique différente des populations de mouche (nombre de génération potentielle des mouches) en fonction des conditions du secteurs (température et humidité) qui sont liées notamment à l'altitude et à l'exposition des parcelles.**

Vous pouvez vous aider du schéma suivant dans l'évaluation du risque de vos parcelles en prenant en compte vos conditions climatiques :

	Longueur olives > 10mm	Longueur olives < 10mm
Mouche(s) capturée(s)	Risque élevé	Vigilance renforcée
Aucune mouche capturée	Vigilance renforcée	Risque faible

Gestion du risque

- **Les barrières minérales protègent les olives des piqures de ponte de la mouche de l'olive. Soyez très vigilants et pensez à les appliquer ou les renouveler si elles ont été lessivées.**
- **Les pièges alimentaires, comme les pièges bouteilles servent à piéger massivement la mouche.** Pour rappel, le piégeage massif ne fonctionne que sur les parcelles de plus d'un hectare ou lorsque que la stratégie est déployée sur plusieurs petites parcelles regroupées, ainsi vous pourrez réduire votre population initiale de mouches sans en attirer d'autres.

Fabriquer son piège alimentaire : <https://afidol.org/oleiculteur/piegeage-massif-de-la-mouche-de-lolive/>



Éléments de Biologie



Symptômes d'œil de paon (gauche) et de cercosporiose (droite, face inférieure et supérieure de la feuille atteinte), source : Centre technique de l'olivier.

Pour avoir plus d'informations sur ces maladies consultez le [BSV oléicole N°1](#) ou le site de [France Olive](#).

Rappel :

Des contaminations d'Œil de Paon et de Cercosporiose peuvent avoir lieu lorsque les conditions météorologiques sont favorables : forte humidité relative de l'air ou pluies et températures inférieures à 25°C.

Les symptômes de cercosporiose sont visibles uniquement quelques mois après la contamination des feuilles.

Observations

Le renouvellement du feuillage a fait chuter les feuilles présentant les symptômes des deux maladies ; donc même si vous n'observez plus de symptôme des deux maladies sur le feuillage de vos arbres, restez vigilant. **Des contaminations peuvent en effet avoir lieu lors d'épisodes humides ou pluvieux, d'autant plus depuis que les températures nocturnes ont significativement baissées.**

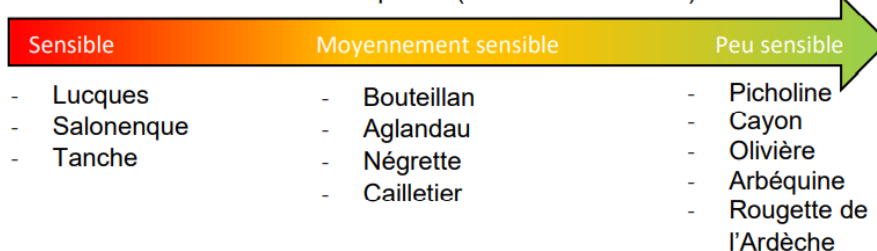
Évaluation du risque*

Département	Risque évalué
Bouches du Rhône (13)	Faible à Modéré
Pyrénées Orientales (66)	
Aude (11)	Modéré
Hérault (34)	
Gard (30)	
Alpes-de-Haute-Provence (04)	Modéré à Fort
Vaucluse (84)	

*Le risque évalué est valable à court terme, basé principalement sur les observations récentes et les conditions météorologiques à venir. Ce risque est à pondérer avec d'autres paramètres comme l'inoculum présent dans les parcelles ou la sensibilité variétale, et s'affranchi de leur niveau de protection.

Tendances des sensibilités variétales aux maladies fongiques :

- La sensibilité variétale à l'œil de paon : (liste non exhaustive)



- La sensibilité variétale à la cercosporiose : (liste non exhaustive)



Gestion du risque

- **L'observation de vos parcelles reste indispensable pour une bonne gestion du risque. Pour davantage d'informations sur l'évaluation du risque, vous pouvez consulter les [précédents BSV](#).**
- **N'oubliez pas également de gérer votre enherbement afin de réduire les zones potentiellement humides.**



Bactériose (Chancre bactérien)

Éléments de biologie



La fiche technique est disponible sur le site de [France Olive](#). La bactériose est une maladie causée par la bactérie *Pseudomonas savastanoi*, elle se caractérise par des excroissances ou boursouflures marrons appelées galles ou chancres.

Galles de bactériose sur rameaux, source : Centre technique de l'Olivier.

Ces galles apparaissent sur les rameaux, les charpentières et peuvent se développer sur les troncs dans les cas les plus sévères.

Attention :

La bactérie prolifère au sein du végétal malgré une survie dans le sol limitée. Les contaminations ont lieu dès la fin de l'été, pendant l'automne et jusqu'à la fin du printemps, suite aux pluies et grêles. Les épisodes humides suivis de chaleurs sont favorables au développement de la bactérie. Elle pénètre dans l'arbre via des tissus non cicatrisés (plaies, points d'abscission de feuilles, fleurs et fruits).

Les précipitations de grêle récemment enregistrées dans plusieurs zones peuvent avoir provoqué des blessures sur vos arbres. Il y a donc un risque de contaminations par la bactérie responsable de la bactériose. Soyez vigilant.

Cochenilles



Observations

Des foyers de cochenilles sont observés dans certaines parcelles, souvent accompagnés de fumagine, parfois de façon importante en verger non irrigué. Pas de nouveaux foyers observés en Vaucluse, dans l'Hérault ou le Gard.

Cochenille noire (Saissetia oleae), source : Centre Technique de l'Olivier.

Evaluation du risque

Les foyers de cochenilles sont généralement impactés par la chaleur.

Le risque reste cependant **modéré** dans le Vaucluse.

Gestion du risque

Les parties atteintes peuvent être supprimées et les auxiliaires sont à favoriser.

Pour des informations complémentaires : [BSV Oléicole N°1](#) et BSV Oléicole n°10.

Nouvelles dispositions réglementaires pour la protection des pollinisateurs

SOMMAIRE



La révision de l'arrêté relatif à la protection des pollinisateurs lors de l'utilisation des PPP a été mise en œuvre dans le cadre du [plan national pollinisateurs](#).

Les évolutions principales définies dans l'arrêté du 20 novembre 2021 sont:

- Renforcer l'évaluation du risque pour les pollinisateurs lors de l'application de **tous les PPP** (pas uniquement insecticide et acaricide).
- Définir des plages horaires de traitement pour éviter la présence d'abeilles : **2h avant et 3h après le coucher du soleil** (avec des dérogations).

Cet arrêté ne s'applique pas aux cultures non attractives : **vigne, céréales à paille, graminées fourragères, lentille, pois, soja, pomme de terre et houblon.**

Découvrez l'arrêté, mais également une **Foire Aux Questions** mise en ligne par la Ministère sur [cette page](#).

Avertissement

Le BSV est un outil d'aide à la décision, les informations données correspondent à des observations réalisées sur un échantillon de parcelles régionales. Le risque annoncé correspond au risque potentiel connu des rédacteurs et ne tient pas compte des spécificités de votre exploitation.

Par conséquent, les informations renseignées dans ce bulletin doivent être complétées par vos propres observations avant toute prise de décision.

Comité de rédaction

Centre Technique de l'Olivier – BALAJAS Julien – GOUTINES Caroline

Relecture

DRAAF - SRAL PACA

Chambres régionales d'agriculture Occitanie et Provence-Alpes-Côte d'Azur

Observation

Christine Agogué – CA 11
Margaux Allix – CivamBio 66
Corinne Barge – CIVAM oléicole 13
Edgar Raguenet – Groupement des Oléiculteurs de Vaucluse
Joshua Berthomeu – Coopérative du Nyonsais
Cécile Combes – GE des coopératives oléicoles du Gard et de l'Hérault
Célia Gratraud – Consultante en oléiculture
Maud Damiens – CA 06
Sébastien Le Verge – Conseiller indépendant 13/83
Nathalie Serra-Tosio – SIOVB (Baux de Provence)
Alex Siciliano – GOHPL (Haute Provence et Luberon)
Fanny Vernier – CA 83
François Veyrier – CETA d'Aubagne

Financement

Action du plan Ecophyto pilotée par les Ministères chargés de l'agriculture, de l'écologie, de la santé et de la recherche, avec l'appui technique et financier de l'Office français de la Biodiversité.



Vous abonner



Devenir
observateur
& contact



Tous les BSV
PACA